

Droits d'inscriptions, documents à fournir et cotisation pour l'année scolaire 2025-2026

→ Pour toute inscription, il faut fournir une **copie de la carte d'identité** ou du **passport de l'élève**

234 €	
Elèves de + de 18 ans (nés avant le 31/12/2007)	

94€	
Elèves de 12 à 18 ans (nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2013)	
Étudiants de plus de 18 ans étudiant en Communauté Française	Attestation de fréquentation scolaire ou carte d'étudiant 2025-2026

Gratuit	
→ Toutes les attestations demandées ci-dessous doivent certifier que les conditions de réduction ou d'exemption sont réunies durant les 30 premiers jours de la rentrée scolaire.	
Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement fondamental	Attestation de l'école primaire fréquentée
Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4 . Attestation d'ACTIRIS (A15)
A charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) annexe H4 uniquement + composition de ménage
Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale	Attestation du CPAS
Bénéficiaire du statut d'handicapé	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de handicapé de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !
Bénéficiaire du statut d'handicapé et leurs enfants qui font partie du même ménage	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut d'handicapé du bénéficiaire telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles), du VAPH (Flandre) + composition de ménage ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !
Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM (annexes H3) Attestations d'ACTIRIS (A15 et A23) Attestation VDAB ou de l'ADG
Pensionné sous statut GRAPA	Attestation du Service fédéral des pensions
3e élève et les suivants faisant partie d'un même ménage (paiement DI des 2 plus âgés)	Preuve des inscriptions des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage
S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)
Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR
Inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6 uniquement)
Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. ou Orfèverie.	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6 uniquement)
Bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)	Document officiel de la mutuelle attestant le statut BIM
Détenteur de la Carte Prof de la FWB	Copie de la Carte Prof.

Soutenez nos projets en devenant membres
de notre ASBL "**Gestes et Création**"



Cotisation individuelle : 16€ - Cotisation familiale : 27€